



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal jeudi 8 février 2018

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Franck SAUTIER



1. Désignation du secrétaire de séance

Frédérique GUILLET est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 17 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Création d'un poste d'agent d'entretien/adjoint technique 2^{ème} classe

Monsieur le Maire explique qu'il convient de créer un poste d'agent d'entretien à raison de 3h/semaine pour effectuer le nettoyage de la Mairie. En effet, à l'époque où les mairies et les écoles de Chevrier et Vulbens étaient dans les mêmes bâtiments, c'est le syndicat Pays du Vuache qui employait les agents d'entretien. Désormais chaque mairie prend à sa charge cette dépense.

Il s'agit donc en réalité d'un transfert d'heures et non d'une création réelle.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Crée un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 3h/35h.

4. Demande de dérogation pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours

Monsieur le Maire explique qu'après avoir expérimenté la semaine de 4,5 jours avec la mise en place de Temps d'activités périscolaires que nous avons essayé de rendre constructifs, attractifs et équitables en terme de coût, les communes de Chevrier et Vulbens sollicitent une dérogation pour revenir à un rythme basé sur une semaine de 4 jours d'enseignement à compter de la rentrée scolaire 2018.

Les Conseils d'école ne s'opposent pas à cette demande de dérogation et Monsieur LICITRI a connaissance de cette volonté.

Une réflexion globale menée sur le secteur du Vuache nous a amenés, ainsi que nos collègues voisins, à emprunter la même direction afin de permettre au tissu associatif, et notamment notre très dynamique MJC du Vuache, d'assurer un relais cohérent en proposant un centre de loisirs sur la journée entière du mercredi.

L'organisation de la semaine scolaire serait la suivante :

Lundi + mardi + jeudi + vendredi, 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Nos services périscolaires assurent la liaison à partir de 7h15 le matin, pour la pause méridienne et jusqu'à 18h30 le soir.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Demande une dérogation pour revenir à l'organisation scolaire avec une semaine de 4 jours

5. Objet : Convention avec la commune de Valleiry pour la participation aux frais pédagogique d'une psychologue scolaire

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente la demande de participation des frais de fonctionnement du poste de psychologue scolaire et rappelle que la commune bénéficie de ses services pour l'école. Il souligne que ce dernier intervient dans les établissements scolaires de plusieurs autres communes du secteur du Vuache, à savoir : Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Saint-Julien-en-Genevois, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens

Or, le matériel pédagogique nécessaire à son exercice (tests pédagogiques) était jusqu'à présent à la seule charge de la commune de Valleiry.

Dès lors, il s'avère opportun de conclure une convention pour fixer les modalités de remboursement de ces frais.

Il précise que le projet de convention annexé à la présente délibération, prévoit que la demande de participation se fera a posteriori au prorata du nombre d'élèves fréquentant le service, étant donné que le coût d'acquisition des tests varie d'une année sur l'autre.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de participation des communes aux frais de la psychologue scolaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation aux frais engagés par la commune de Valleiry pour l'achat du matériel pédagogique du psychologue scolaire.

- ✓ Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 20h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 21 mars 2018, en salle du Conseil de la Mairie.

